

Aix en Provence, le 08 mars 2017

ENEDIS

Direction Régionale Provence Alpes du Sud Bouches du Rhône
Mr Christophe LONGRE
445, Rue André Ampère Bât B1
CS 40426
13591 AIX EN PROVENCE cedex 3


: CSa/RiB/CP n°79-17



17030279

OPÉRATION : PARC DE LA DURANNE – AIX EN PROVENCE
Lagremeuse
OBJET : Dévoiement câble HTA

Monsieur le Directeur,

Nous revenons vers vous dans le cadre du chantier en cours pour la création de la voie nouvelle de raccordement de la ZAC de la Duranne sur le giratoire de Lagremeuse.

Nous rappelons que cet ouvrage majeur est extrêmement attendu par l'ensemble des habitants et des actifs du territoire Duranne, pôle d'activités, Cabriès qui connaissent quotidiennement un trafic routier très perturbé aux heures de pointe du matin et du soir.

Dès la phase d'étude, nous avons identifié la présence en sous-sol de câbles électriques existants devant être impérativement dévoyés afin de mener à bien l'avancement du chantier et tenir ainsi les engagements que nous avons pris vis-à-vis de la population et de nos élus, très attentifs à ce dossier.

ENEDIS, acteur partenarial, a ainsi toujours été associé aux démarches. Nous avons, de façon anticipée, rencontré vos services spécifiquement sur ce point afin de définir ensemble les conditions techniques, administratives pour supprimer ces contraintes.

Le 22 juin 2016 nous avons établi et adressé, selon les directives d'Enedis, une demande de déplacement d'ouvrages.

Après instruction de notre dossier, ENEDIS a confirmé une intervention fin octobre 2016.

Nonobstant la date arrêtée, nous avons constaté que celle-ci n'a pas été tenue par vos équipes. Nous avons alors, attiré l'attention de vos collaborateurs sur les conséquences désastreuses que représente ce retard.

Après de nombreuses relances de notre part, une nouvelle date fixée au 23 décembre 2016 nous a été communiquée.

Malheureusement, suite à l'intervention effectuée, nous avons été au regret de découvrir que la prestation qui incombait à ENEDIS n'a pas été intégralement achevée. En effet, le dévoiement a bien été réalisé mais les anciens câbles restent toujours présents sans possibilité pour nos entreprises d'intervenir conformément aux strictes consignes de vos collaborateurs.

Depuis la fin de l'année 2016, plusieurs mails, courriers, compte-rendus de chantier, conversations téléphoniques, rendez-vous témoignent de l'énergie que nous déployons en vain pour solder cette affaire et obtenir l'achèvement de votre intervention.

Or, l'absence de cette dernière a conduit le déroulé de notre chantier dans une impasse et causé plusieurs mois de retard. Pire, les entreprises sont depuis le 23 février 2017 contraintes d'arrêter les travaux faute de pouvoir avancer ce qui, vous l'imaginez, a de lourdes répercussions financières (indemnités d'immobilisation, pénalités...).

Cette situation ne nous semble pas acceptable et détériore les valeurs et l'image que nous portons.

Les informations orales qui nous sont données au gré des intervenants semblent confirmer la neutralisation définitive des câbles le 24 mars 2017 et la délivrance de l'attestation de mise hors tension de l'ouvrage, soit si cette date est tenue, plus de 9 mois après notre demande d'origine.

Nous vous remercions par avance, Monsieur le Directeur, de bien vouloir consolider la prestation restant à achever et nous apporter pour nos nombreux sujets communs, en cours et à venir, une saine collaboration pour réussir ensemble les défis qui rythment nos métiers.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Directeur,

Jean-Louis VINCENT